

Variétés fruitières de pays : quelle place dans l'économie d'aujourd'hui ? **par Jacques AUBOURG, Président de l'URGB** **(Union pour la préservation et la valorisation des Ressources Génétiques du Berry)**

Les variétés fruitières de pays peuvent être définies comme des variétés traditionnellement cultivées et utilisées sur un territoire limité, régional ou infra régional. Ce sont généralement des variétés issues de semis de hasard, c'est-à-dire provenant d'un croisement naturel de variétés non identifiées. Elles s'opposent en cela aux « variétés d'obteneurs » créées par des professionnels qui ont fait des croisements de variétés existantes pour obtenir de très beaux, souvent de très bons fruits (notamment des poires fondantes) auxquels ils ont donné leur nom (Beurré Giffard, Beurré Hardy, Bergamotte Espéren...), celui de leur épouse (Madame Ballet, Marguerite Marillat...) ou une appellation prestigieuse (Comtesse de Paris, Doyenne du Comice...). Ces variétés-là ont été reproduites et commercialisées largement par des pépiniéristes : on les trouve un peu partout, dans les jardins des châteaux, des presbytères, des demeures bourgeoises ; même si elles se sont répandues jusque dans les jardins ouvriers, certains auteurs les appellent « variétés bourgeoises » pour mieux les distinguer des variétés de pays ou « variétés paysannes ». Ces dernières ont été sélectionnées empiriquement au fil des générations, non sur leur noble aspect, mais généralement sur leurs caractéristiques végétatives (floraison tardive, résistance aux maladies), leurs aptitudes de conservation (maturité tardive) ou d'utilisation (intérêt pour le cidre ou autres usages). Leur nom est aussi modeste que leur apparence : il évoque leur localité d'origine (Pomme de Jeu, Belle Fleur de Saint Benoît), leur teint (Belle Fille, Api d'orange), une vague ressemblance (Oignon, Cuisse Dame), l'époque de maturité (Saint Jean, Madeleine), une particularité (Sans Graine) ou simplement leur origine inconnue (Nipé-Nimé). La plupart de ces variétés n'étaient pas commercialisées par les pépiniéristes mais reproduites par greffage par leurs utilisateurs, ce qui explique leur diffusion limitée. Quelques exceptions (Poire Curé) confirment cette règle.

Ce sont ces variétés de pays qui constituent le patrimoine fruitier régional. C'est un héritage de la paysannerie traditionnelle qui est arrivé tant bien que mal jusqu'à nous. L'inventaire en a été fait localement par la Société Pomologique du Berry. La question est de savoir si ces variétés de pays sont condamnées à disparaître, victimes d'un progrès synonyme d'urbanisation, de standardisation, de production de masse.

Une certitude : la survie des variétés du pays dépend des habitants du pays et d'eux seuls. Il ne faut pas attendre des autres la sauvegarde de ce patrimoine qui est inconnu dans les régions voisines (à l'inverse des « variétés bourgeoises » connues nationalement et jusque chez nos voisins européens).

La place que ces variétés de pays peuvent trouver dans l'économie rurale à venir dépend du regard que l'on va porter sur elles. De celui-ci découle ce qu'on en fera. On peut identifier trois manières positives d'envisager le patrimoine fruitier régional, ouvrant la voie à trois types de conservation-valorisation dont les retombées économiques sont différentes :

I Le patrimoine fruitier régional comme patrimoine génétique.

Le patrimoine fruitier peut être perçu comme une assurance face aux incertitudes de l'avenir. On ne sait pas de quoi l'avenir sera fait ; on ne peut pas raisonnablement exclure des problèmes d'ordre sanitaire, écologique ou climatique et l'on peut s'attendre à des changements imprévisibles de goûts des consommateurs. Pour faire face à ces situations, la richesse génétique est précieuse. Une variété locale peut posséder par exemple un gène de résistance à tel ou tel parasite permettant d'éviter des traitements coûteux ou des dégâts environnementaux. La variété locale sera alors soit cultivée en tant que telle, soit plus

probablement utilisée comme géniteur de variétés nouvelles. Dans ce cas, elle entrera dans des programmes d'hybridation (ou de manipulation transgénique) conduits par des organismes publics ou privés. A titre d'exemple de valorisation génétique d'une variété de pays, on peut citer le croisement par l'INRA de la Reinette Clochard, vieille variété des Deux-Sèvres, avec Golden, pour obtenir Belchard qui possède à la fois la productivité de Golden et une part du goût et de la rusticité de Clochard.

Le modèle de conservation pour ce type de valorisation est le verger conservatoire-banque de gènes au service de la recherche et des obtenteurs. C'est ce qu'a réalisé la SPB en obtenant l'intégration de ses collections dans le Réseau national des conservateurs de fruits à pépins et à noyau.

Défendable dans l'intérêt des générations futures, cette démarche n'est pas sans coût (respect d'un cahier des charges de conservation) et n'a que des retombées faibles ou incertaines sur l'économie locale. La SPB n'en a tiré pour l'instant que quelques aides nationales pour l'entretien de ses vergers. Mais on peut en espérer davantage.

II Le patrimoine fruitier régional comme patrimoine culturel.

Le patrimoine fruitier peut être perçu comme un témoignage du passé en mesure de répondre à un besoin de mémoire de la ruralité traditionnelle. Son exploitation en ce sens est d'autant plus pertinente qu'aux variétés anciennes sont attachées des histoires (ex : origine de la poire Curé), des techniques culturelles spécifiques (greffage des sauvageons sur les bouchures) et des savoir-faire locaux (fabrication du cidre, séchage, distillation, recettes culinaires...). Il est assez facile d'associer au patrimoine fruitier local des images et des matériels (alambics, pressoirs, etc...) évoquant un art de vivre paysan révolu.

Cette valorisation culturelle est typiquement celle que réalisent les écomusées ruraux généralistes (ex : écomusée d'Alsace) ou spécialisés (ex : Maison de la Pomme et de la Poire de Barenton dans le bocage normand, Maison du Châtaignier de Saint Pierreville en Ardèche). Elle peut se faire aussi à l'occasion de manifestations ponctuelles (Fête du Cidre, Fête de la Châtaigne d'ici ou d'ailleurs).

Cette démarche peut contribuer accessoirement au développement rural en renouvelant les centres d'intérêt touristique et en donnant, sinon une âme, du moins une histoire à certains territoires ruraux qui n'en sont pas riches. Elle peut susciter un petit commerce en faisant découvrir aux néo-ruraux et citadins des saveurs d'antan (poirat berrichon) ou des produits artisanaux (cuit-pommes en terre cuite, cueille-pomme en osier, etc...)

L'inconvénient d'une telle démarche – si elle est exclusive - est de figer le patrimoine fruitier dans un âge d'or mythique et d'entretenir une vaine nostalgie de l'ancien temps. Mais elle peut aussi ouvrir la voie à une autre forme de valorisation, plus ouverte sur le présent.

III Le patrimoine fruitier régional comme ressource économique.

Le patrimoine fruitier peut être enfin perçu comme un réservoir de ressources permettant de répondre à des besoins nouveaux. Ce regard n'est possible que si l'on a fait le constat que les attentes vis-à-vis des campagnes ont déjà profondément changé : il ne s'agit plus essentiellement de nourrir la population au moindre coût, mais de fournir des produits répondant à de nouveaux critères de qualité : absence de résidus, saveur, typicité, respect de l'environnement et des territoires ruraux comme espaces de vie et de loisirs... C'est une nouvelle chance pour les variétés végétales et les races fermières de pays. On peut identifier au moins trois atouts des variétés fruitières de pays :

- variétés résistantes adaptées à la culture biologique.

Les variétés commerciales courantes très productives sont aussi très sensibles aux maladies et parasites et s'avèrent difficiles à cultiver biologiquement. Quelques variétés nouvelles, moins sensibles, sont peu demandées par les consommateurs. Sur ces dernières, les

variétés de pays transmises de génération en génération pour leur rusticité, ont l'avantage d'être encore dans la mémoire collective et de bénéficier d'une image positive (cas des reinettes).

Cette valorisation en culture biologique suppose toutefois un travail de sélection des variétés les plus intéressantes du point de vue tant agronomique que commercial, et à l'intérieur de chaque variété, des clones les plus méritants. Elle suppose aussi des réseaux de commercialisation et des techniques culturales appropriés ; les méthodes anciennes (hautes tiges) ne sont plus praticables en raison des délais de production trop longs, et les méthodes modernes à haute densité ne sont pas applicables en raison de leurs exigences de taille, d'irrigation et de traitements, défavorables à la qualité gustative et à l'image des fruits. Il convient donc de se diriger vers des plantations semi extensives en culture biologique ou intégrée (exemple des pommiers en Nord – Pas de Calais). Les écarts de triage, relativement importants dans ces modes de culture, peuvent être valorisés en jus pasteurisés biologiques, très appréciés (53 000 litres fabriqués à Neuvy en 2004).

- Variétés adaptées à des usages spécifiques.

Les variétés commerciales courantes (notamment de pommes, poires et cerises) sont destinées à la consommation en cru. Toutefois une demande existe et peut être développée pour d'autres usages, en cuisine, pâtisserie, liquoristerie, etc... pour lesquels les variétés locales sont irremplaçables : petites guignes noires pour le clafoutis, poires à cuire au vin, prunes à confitures, etc... Dans cette optique, on peut concevoir un système de productions sous contrat avec des restaurateurs ou de petites unités de transformation (exemples des fruits confits à Apt, des pruneaux d'Agen, des produits à base de mirabelles en Lorraine...)

Ce qui est décisif pour une telle valorisation, c'est l'imagination et les savoir-faire qu'on est capable de mettre en œuvre sur les fruits de pays (exemple de la bière à la châtaigne mise au point par les Corses). Des concours pourraient être lancés pour tirer profit des variétés locales les plus typées.

- variétés d'intérêt paysager

Les arbres fruitiers rehaussent les paysages de leurs couleurs et de leurs saveurs. Dans cette perspective, la qualité des fruits est moins importante que leur diversité, les fleurs sont aussi importantes que les fruits, le port de l'arbre est plus important que sa production. L'arbre de plein vent, plus majestueux, plus symbolique, est ici à privilégier.

Les collectivités ont un rôle à jouer pour cette valorisation paysagère : plantation de fruitiers dans les lotissements, sur les sentiers de randonnées ..., encouragement des plantations privées par le biais des prix décernés aux villages fleuris, etc. Les variétés les plus rustiques allant jusqu'aux semi sauvages (néfliers, alisiers, cormiers...) sont en mesure d'éveiller la curiosité des randonneurs et de maintenir les oiseaux (chouette chevêche) dans l'intérêt collectif.

En répondant mieux que les variétés commerciales courantes à de nouvelles demandes, les variétés fruitières de pays peuvent être une ressource de développement rural : elles peuvent permettre à des territoires défavorisés de se construire une image positive et attractive et de donner lieu à de petites activités de production/transformation. Il faut pour cela être à l'écoute des attentes nouvelles (agrotourisme) et ne pas chercher à reproduire le passé.

Toutefois, une complémentarité des trois démarches évoquées est possible et souvent souhaitable : le patrimoine génétique peut permettre d'améliorer la ressource économique tandis que la recherche historique peut orienter la valorisation économique et apporter à la ressource naturelle une plus-value culturelle décisive (la noblesse d'une AOC vient toujours de l'ancrage historique du produit).

C'est pour développer cette synergie des 3 approches que l'URGB porte le projet d'un Centre de Ressources Génétiques et Patrimoniales du Berry. Au-delà, nous pensons que la valorisation du patrimoine des races fermières et variétés régionales suppose une régionalisation de la politique agricole. L'enjeu de la valorisation est le développement rural mais aussi la conservation d'un héritage : il n'y a pas de meilleur moyen de conserver le patrimoine vivant du Berry que de le réinsérer sans tarder dans l'économie régionale.

Jacques AUBOURG
Chaillac - 3 juin 2005